

DVT

DISPOSITIF DE VALORISATION
TERRITORIALE

**COMITÉ
DÉPARTEMENTAL**
VOTRE FEUILLE DE ROUTE
2025

**Handi
Sport**
FÉDÉRATION FRANÇAISE

S AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



Sommaire

PRÉSENTATION

Les prérequis du comité régional	03
Critères d'évaluation	04
Politiques publiques nationales prioritaires en 2025.....	05
Engagement dans la vie fédérale.....	06
Outre-Mer	07
Rappels 2025	08
Sports délégués à d'autres fédérations et fédérations conventionnées	09

VOS ACTIONS

Rappels.....	10
Nos conseils.....	11
Développement de la pratique : accompagnement des acteurs locaux (DPI)	12
Développement de la pratique : développement de l'offre de pratique (DP2)	14
Développement de la pratique : actions en direction des publics spécifiques (DP3)	17

Promotion du Sport Santé	19
Éthique & Citoyenneté	21

EN SAVOIR PLUS

Mon parcours sur l'extranet.....	22
Mon parcours sur le Compte Asso	23
Ma demande 2025 sur le Compte Asso.....	24
Les guides du Compte Asso	25
Autres dispositifs de l'Agence nationale du Sport mobilisables	26
Vos contacts.....	27



Réalisation : Commission nationale DVT & Service communication FF.Handisport, Février 2025

Crédits photos : G.Picout, D.Echelard, CRH & CDH

Les prérequis du comité départemental



Nous avons identifié des éléments indispensables pour chacune des structures territoriales du mouvement. Ils sont des prérequis à la participation au Dispositif de Valorisation Territoriale.

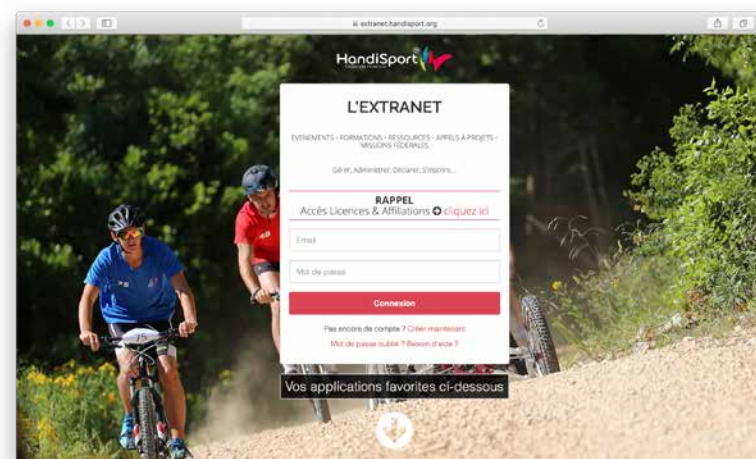
Afin de favoriser la communication et la structuration territoriale, il est demandé au CDH d'accompagner ses clubs et d'analyser leurs demandes.

- **Effectuer son auto-évaluation 2024** sur l'extranet
- **Déposer sa demande** dans les délais, sur l'extranet puis sur le Compte Asso
- **Souscrire au Contrat d'engagement républicain**
- **Présenter un budget prévisionnel incluant l'année en cours : 2024-2025 ou 2025**
- **Pensez à revoir votre projet pour la nouvelle paralympiade ; il vous sera demandé en 2026**
- **Action animation et accompagnement des Clubs obligatoire**
- **Le cumul des actions DP1, DP2 et DP3 doit représenter au minimum 50 % de votre montant total demandé pour votre dossier 2025**
- **Instruire les demandes DVT** de vos Clubs
- **Valider la liste des sports pratiqués** pour chaque Club dans « Où pratiquer ? »
- **Disposer d'un référent label**
- **Si besoin, mettre à jour le sport prioritaire complémentaire** dans votre département.

Critères d'évaluation

La commission s'appuie principalement sur ces critères pour déterminer le montant de votre aide financière.

- **Respect des prérequis**
- **Évolution du nombre de licenciés** et de structures affiliées entre les saisons 22-23 et 23-24
- **Ratio € / licences**
- **Qualité des actions présentées**
- **Régularité de la pratique** et pérennité des actions
- **Cohérence de vos actions** au regard de votre projet et de votre feuille de route
- **Qualité de l'auto-évaluation N-1**
- **Importance des sports prioritaires dans vos actions :**
proposer une action à minima dans 1 des 5 sports prioritaires fédéraux (athlétisme, cyclisme, natation, tennis de table, sports d'hiver)
- Avis de votre **référént régional de la DTN**
- **Avis et montant proposé par votre Comité Régional**
- **Votre engagement** dans la vie fédérale et régional



L'ensemble de vos demandes devra passer par votre espace DVT sur l'extranet

extranet.handisport.org

Politiques publiques nationales prioritaires en 2025

(extrait de la note PSF ANS 2025)

« Les associations sont ainsi fortement invitées à concevoir leurs projets en intégrant au moins deux des priorités nationales suivantes par action déposée » : [Note PSF 2025](#)

1 L'inclusion par le sport : l'engagement du mouvement sportif fans l'héritage des JOP 2024 s'inscrit dans l'ambition collective de faire rayonner le sport dans tous les territoires. Cette dynamique doit permettre le déploiement d'initiatives locales à destination du plus grand nombre pour : rendre accessible la pratique sportive pour les publics les plus éloignés, mette en lumière des

actions structurantes développées prioritairement dans les QPV et ZRR et favoriser les projets d'inclusion par le sport.

2 La féminisation de la pratique sportive, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement

3 Le développement des actions en faveur de la pratique parasport

4 La lutte contre toutes les formes de violences dans le sport

5 L'accession territoriale au sport de haut niveau : uniquement pour les actions de détection, de perfectionnement, de formation et les compétitions ayant pour objectif d'amener les bénéficiaires vers un projet de haut-niveau afin d'assurer la relève de qualité au sein des

équipes nationales et maintenir la France dans le rang des meilleures nations mondiales.

6 Le Sport Santé : le sport santé correspond à la pratique d'activité physique qui contribuent à la santé du pratiquant et ayant un impact physique, psychologique et social. Les actions à développer autour de la lutte contre

les effets délétères de la sédentarité, de la prévention contre les maladies chroniques, la perte d'autonomie des personnes âgées et de l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques. Un accent particulier en 2025 est porté sur la santé mentale.

7 L'adaptation des pratiques sportives au changement climatique

Engagement dans la vie fédérale

L'investissement de votre comité dans la vie fédérale en 2024
sera pris en compte lors de l'étude de votre dossier sur la base des items suivants :

Recherche, Expertise & Formation

- Participation à une formation de formateurs
- Participation à une formation de dirigeants
- Participation à la conception pédagogique des formations du Service Recherche Expertise et Formation
- Participation au dispositif clubs inclusifs si sollicitation du CPSF et collectivités territoriales

Événements

- Participation aux FPE et JNH
- Proposition de sportifs au stage JAP Régional

Au niveau national

- Implication dans une commission sportive nationale
- Organisation d'une Commission départementale DVT
- Autres implications nationales



Vous retrouverez le détail de chaque item sur l'extranet : <https://extranet.handisport.org>

Outre-Mer

La FFH porte une attention particulière à ses comités et clubs ultra marins, découvrez les mesures spécifiques.



- L'enveloppe globale des territoires ultra marins est sanctuarisée. Les enveloppes sont fongibles d'un territoire à l'autre dans la limite d'une diminution de 50 % maximum par territoire.
- Pour les comités, les actions éligibles peuvent être choisies dans les feuilles de route des comités régionaux ou départementaux
- Les clubs ultra marins peuvent candidater au DVT dès leur première année d'affiliation à condition d'avoir au moins 2 licenciés sportifs différents au 31 décembre 2024
- Les clubs et comités peuvent déclarer des actions de déplacement vers la métropole pour participer à des compétitions nationales (hors compétition de haut-niveau)
- Un référent de la DTN dédié (*voir page 27*)

Rappels 2025

POUR TOUTES LES STRUCTURES

- **Honorabilité** : conformément à la réglementation tous les exploitants (dirigeants), tous les encadrants salariés ou bénévoles et tous les juges et officiels d'arbitrage se soumettent au contrôle d'honorabilité et avoir une licence cadre.

NOUVEAU Attention à compter de 2025, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500 € et afin d'éviter le « saupoudrage », seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées - ainsi :

- Une subvention de 1 500 € permettra de financer 1 action à 1 500 € ou 2 actions à 750 € ;
- Une subvention de 1 000 € permettra de financer 1 action à 1 000 € ou 2 actions à 500 €.

Les actions faisant l'objet de demandes inférieures à 750 € ne seront pas financées.

POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX UNIQUEMENT

L'action ANS Développement de la Pratique a été divisée en 3 sous-actions :

- **DP1 : Accompagnement des acteurs locaux**
- **DP2 : Développement de l'offre de pratique**
- **DP3 : Actions en direction des publics spécifiques**

Le cumul des actions DP1, DP2 et DP3 doit représenter au minimum 50 % de votre montant total demandé pour votre dossier 2025.

Chacune des 3 actions fera l'objet d'une demande distincte sur Le compte Asso.

Sports délégués à d'autres fédérations et fédérations conventionnées

Sports délégués à d'autres fédérations par le Ministère des Sports

- Para Aviron
- Para Badminton
 - Para Canoë
 - Para Danse
- Para Dressage
- Para équestre
- Para Bras de fer
 - Para Golf
- Para Handball
- Para Hockey-luge
- Para Hockey sur Glace
 - Para Judo
 - Para Karaté
- Para Escalade
 - Handifly
- Para Rugby à XIII
- Para Ski nautique
 - Para Wake
 - Para Surf
- Para Stand-up paddle
- Para Taekwondo
- Para Tennis
- Para Tir sportif
- Para Tir à l'arc
- Para Triathlon
- Para Duathlon
- Para Vol à voile
 - Para Voile
 - Para Volley
- Handi Parapente

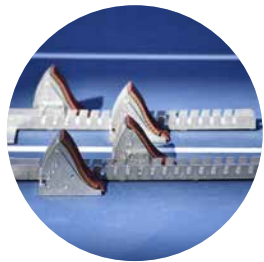
Fédérations conventionnées (au 01/01/2025)

- Fédération Française de Rugby
- Fédération Française de Ski
- Fédération Française Basket Ball
- Fédération Française de Tennis de table
- Fédération Française de Cyclisme
- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de Golf
- Fédération Française de Bowling
- Fédération Française de d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Union Nationale du Sport Scolaire
- Fédération Française du Sport Universitaire

Vous êtes limités à 6 actions et vous ne pouvez déposer une même action qu'une seule fois sur l'extranet.

Exemple :

« Je souhaite faire valoir un cycle de pratique en athlétisme et un cycle en natation ».



Méthode :

- Je choisis **Organisation de cycles de pratique** : initiation, perfectionnement, performance
- Dans la rubrique **sports concernés** : je renseigne ATHLÉTISME et NATATION.
- Je sélectionne les **événements associés** déclarés au calendrier.
- Dans la rubrique **descriptif** : je décris mes deux cycles
- Dans la rubrique **coût d'action** : je cumule le coût des deux cycles
- Dans la rubrique **objectifs** : j'indique mes objectifs pour chaque cycle

Gagnez du temps et optimisez le montant de votre subvention.

1 Présenter
8 actions maximum.

2 Ciblez
prioritairement
les actions de
la thématique
« *Développement
des pratiques* » :
DP1, DP2 et DP3 afin
qu'elles représentent
au minimum 50 % de
votre montant total
demandé pour votre
dossier 2025.

3 Privilégiez vos
sports prioritaires.

4 Aidez vos
évaluateurs, soyez
précis dans la
description de
vos actions.

5 Fixez-vous
des objectifs précis
quantifiables
et facilement
évaluables :
25 sportifs attendus...

6 Privilégiez
des actions cycliques
ou pérennes.

7 Éviter de
présenter des actions
ayant de très faibles
coûts.

8 Déclarez
vos actions dans
le calendrier des
événements sportifs
ou dans le calendrier
des formations via
l'extranet.

9 Pour la saisie
de vos actions sur
Le Compte Asso,
veillez à être précis
pour les genres et /
ou tranches d'âges
exemples :

- Pour les actions
envers le public
féminin : « Genre » :
« Féminin »
- Pour les actions
envers les séniors :
« tranche d'âge » :
« Séniors »

10 Présentez
uniquement des
actions que vous
organisez
et que vous
supportez
financièrement.

11 L'aide
demandée dans
chacune des
6 thématiques : DP1,
DP2, DP3, PSS, ASHN
et EC ne doit pas
dépasser 80 % des
coûts.

50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique (Cumul des actions : DP1, DP2, et DP3).

OBLIGATOIRE

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.

**Accompagnement des clubs
vers la labellisation**

- Réunion d'information
- Diagnostic du club : formation de l'encadrement, matériel adapté, accessibilité, créneaux de pratique...
- Conception du dossier
- À minima une visite sur site

**Animation et accompagnement
du réseau des clubs**

- Séminaires de clubs, support aux démarches administratives, formalisation de projet, visites, initiatives contribuant à associer les clubs aux actions du CDH



50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique
(Cumul des actions : DP1, DP2, et DP3).

INITIATIVES LOCALES

Initiatives locales participant à l'accompagnement des acteurs locaux :

- Renforcer et Soutenir l'accompagnement des comités et clubs du département
- De l'offre de pratique
- Du nombre de clubs
- Du nombre de licenciés

DISPOSITIF DE GESTION DE MATÉRIEL SPORTIF MUTUALISÉ

- Banque de matériel mutualisé
- Organisation de prêt ou location...



50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique
(Cumul des actions : DP1, DP2, et DP3).

**ORGANISATION DE
RENCONTRES SPORTIVES
DÉPARTEMENTALES**

- En priorité dans vos sports prioritaires
- Respect des cahiers des charges
- Exemple : challenge des jeunes en athlétisme, championnat départemental boccia, challenge premiers pas en développécouché, etc.
- Hors actions liées au volet accession au sport de haut niveau

**ORGANISATION
DE CYCLES DE PRATIQUE**

- Initiation, perfectionnement
- En priorité dans vos sports prioritaires
- Cycle de pratique d'un minimum de 6 séances



**ANIMATION D'UNE ÉCOLE
HANDISPORT
DÉPARTEMENTALE**

- 1 séance hebdomadaire dédiée au public U20
- Minimum 6 pratiquants réguliers U20
- Plusieurs sports proposés dans l'année
- Repères : chercher à atteindre les critères d'éligibilité du label Club École

**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique
(Cumul des actions : DP1, DP2, et DP3).**

DISPOSITIFS FÉDÉRAUX MULTIDISCIPLINAIRES

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.

Grand Handicap PEP'S

- Développement des activités physiques adaptées au sein des établissements spécialisés accueillant des jeunes ou adultes présentant un handicap moteur

En savoir plus



Sports de Nature HIGH FIVE

- Développement des sports de nature : à minima un cycle "Évolution" de 4 séances ou plus

En savoir plus



ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS VERS LES STAGES ET RENCONTRES RÉGIONALES ET NATIONALES

- À minima : un déplacement encadré par un technicien sur une rencontre régionale
- Optionnel : un déplacement encadré par un technicien sur une rencontre nationale
- Hors actions liées au volet accession au sport de haut niveau



**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique
(Cumul des actions : DP1, DP2, et DP3).**

DISPOSITIFS FÉDÉRAUX UNIDISCIPLINAIRES

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs dans la même action.

Basket 3x3

- Tournoi respectant le règlement sportif édité par la commission sportive basket-fauteuil

[En savoir plus](#)



HandiKids tennis de table

- Demi-journée d'animation sportive avec mise en place des ateliers HandiKids et certification par le passage des tests HandiKids

[En savoir plus](#)



INITIATIVES LOCALES

Initiatives locales participant au développement

- De l'offre de pratique
- Du nombre de clubs
- Du nombre de licenciés

**50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique
(Cumul des actions : DP1, DP2, et DP3).**

**SPORT POUR DÉFICIENTS SENSORIELS
(VISUELS ET/OU AUDITIFS)**

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 2 dispositifs
dans la même action.



**Sports pour Déficients
Visuels**

- Animation territoriale des sports pour déficients visuels pour les accompagner, de la découverte sportive à la pratique régulière, puis à la pratique compétitive



**Sports pour Déficients
Auditifs**

- Animation territoriale des sports pour déficients auditifs pour les accompagner, de la découverte sportive à la pratique régulière, puis à la pratique compétitive

**ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL
DES NOUVEAUX SPORTIFS**



- Dans un objectif de pratique régulière
- Démarche globale individualisée : du premier entretien jusqu'au suivi de l'accueil en club, handisport ou homologue

50% minimum de votre demande doit concerner le développement de la pratique (Cumul des actions : DP1, DP2, et DP3).

**ACTIONS SPORTIVES AVEC
LES PARTENAIRES EXTERNES**

- Nombre d'actions portées par le CDH contribuant au développement réalisées auprès des associations nationales de PSH et de leurs délégations locales, prothésistes...



**ACTIONS SPORTIVES
EN DIRECTION
DES NOUVEAUX PUBLICS**

- Initiatives locales permettant l'ouverture à de nouveaux publics.
- Exemples : féminines, seniors, DYS, maladies chroniques invalidantes...





COORDINATION D'UN PROJET HANDISPORT SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

- Promouvoir le Handisport Santé sur le territoire
- Inciter les clubs à s'engager dans la démarche
- Inciter, accompagner et identifier des structures handisport du département s'impliquant ou souhaitant s'impliquer dans les dispositifs de sport santé
- Se faire connaître comme un acteur du sport santé et créer du lien avec l'ARS

ENCADREMENT D'UN PROGRAMME HANDISPORT SANTÉ

Saisie extranet : vous pourrez proposer 1 à 3 dispositifs dans la même action.

Encadrement d'un programme **Handi'form**

Le programme Handi'Form est dédié aux **personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel** souhaitant (re)devenir un peu plus actif.

- **Prérequis : avoir suivi la formation HSS module 1**
- Durée du programme : 12 semaines
- Deux séances hebdomadaires : une collective et une en autonomie préparée par l'encadrant sportif
- Programme réalisé à partir d'une évaluation du capital santé : tests + questionnaires
- Progression des participants au cours du programme sur les différentes capacités physiques

[En savoir plus](#)

Encadrement d'un programme **Handi'mouv**

Le programme Handi'Mouv s'adresse au **public des centres** souhaitant retrouver un peu de dynamisme, de rencontres et d'échanges autour de l'activité physique. C'est avant tout l'aspect préventif qui est mis en avant.

- **Prérequis : avoir suivi la formation HSS module 1**
- Durée du programme : 12 semaines
- Deux séances collectives hebdomadaires
- Programme réalisé à partir d'une évaluation du capital santé : tests + questionnaires
- Progression des participants au cours du programme sur les différentes capacités physiques

[En savoir plus](#)

Autre action sport santé

Le CDH propose un programme sport santé basé sur une évaluation des capacités physiques et visant leur amélioration. Les séances sont proposées au moins 2 fois par semaine sur au moins 12 semaines. Elles sont animées par des personnes détenant un diplôme d'encadrement sportif, formées au sport santé par une formation externe à la FFH (STAPS, CROS, CDOS...)





ACTIONS SPORTIVES AVEC LES FÉDÉRATIONS CONVENTIONNÉES

- Actions contribuant au développement du nombre de pratiquants et de licenciés
- Actions contribuant à la mise en œuvre de pratiques inclusives (hors clubs inclusifs)



ACCOMPAGNEMENT DES LICENCIÉS AUX FONCTIONS D'OFFICIELS ET/OU DE DIRIGEANTS DE CLUBS

- Organisation et/ou participation à des sessions de formation
- Parrainages de jeunes licenciés aux fonctions d'officiels et dirigeants



INITIATIVES LOCALES

- Véhiculant les valeurs d'éthique, de citoyenneté et de développement durable (hors Sensibilisation au handicap d'un public valide exemple : école, entreprises)
- Favorisant l'engagement dans la vie bénévole (famille, jeunes...).
- Actions contribuant à la prévention des violences

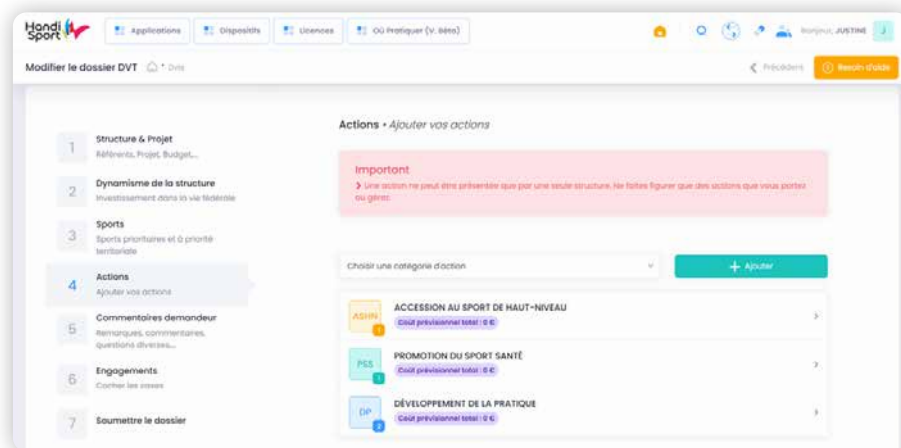
Mon parcours sur l'extranet

Gérez votre demande 2025 sur extranet.handisport.org

Étape 1 • Saisie de l'auto évaluation du DVT 2024

Étape 2 • Saisie de ma demande 2025 jusqu'au 22 avril 2025

- Dépôt de mon projet et de mon budget prévisionnel
- Saisie de mes actions



Documents indispensables à télécharger

Ces deux documents seront disponibles sur votre espace DVT sur l'extranet et sont indispensables à vos démarches sur le Compte Asso.

Fin février / Doc n°1 : Aide à la saisie CRF

Après validation de votre auto-évaluation, téléchargez votre document d'aide à la saisie. Celui-ci vous permettra de compléter vos comptes rendus financiers sur le Compte Asso.

Fin mars / Doc n°2 : Aide à la saisie demande 2025

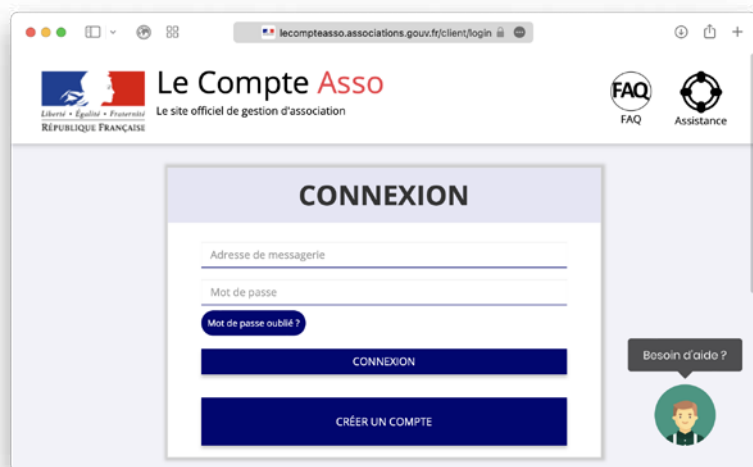
Après validation de votre attribution par la commission nationale DVT, téléchargez votre document d'aide à la saisie de votre dossier 2025.

Mon parcours sur le Compte Asso

Le Compte Asso est disponible toute l'année pour la mise à jour de vos documents administratifs.

Indispensable pour votre demande de subvention, vérifiez les informations concernant votre structure :
RIB, adresse mail, adresse postale.

lecompteasso.associations.gouv.fr



Documents du demandeur

- Votre budget prévisionnel 2024-2025 ou 2025
- Votre projet sportif s'inscrivant dans la paralympiade 2024-2028

Compte-rendu financier 2024

Si vous avez bénéficié d'une subvention en 2024, vous devez compléter le compte-rendu financier de vos actions 2024 en vous munissant du document "Aide à la saisie CRF". *Voir page précédente.*

Pièces à fournir

- Bilan financier et comptes de résultats 2024
- Rapport d'activité 2024

Ma demande 2025 sur le Compte Asso

Ouverture prévisionnelle du Compte Asso pour le dépôts de vos demandes 2025 : **15 avril au 13 mai.**

A. Pour bien démarrer

- Munissez-vous du CERFA de votre compte rendu financier 2024 obtenu via le Compte Asso
- Munissez-vous du PDF "Aide à la saisie de votre demande 2025" obtenu sur l'extranet

B. Connectez-vous sur lecompteasso.associations.gouv.fr

C. Saisissez votre demande 2025

1. Choisir la subvention "Projet sportif fédéral"
 2. Indiquer le code de subvention de votre région
 3. Si vous avez reçu une aide ANS au titre du DVT en 2024, cochez la case "Oui" à la ligne "Subvention obtenue pour le même dispositif l'an passé", et joignez le CERFA de votre "Compte rendu financier 2024" ainsi que les pièces justificatives "Bilan financier" et "Compte de résultat"
 4. Saisissez vos actions 2025 en suivant votre document "Aide à la saisie demande 2025"
- 5. N'oubliez pas de cliquer sur Transmettre** en fin de procédure

Rappel des codes de subvention

2056	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
2057	BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
2058	BRETAGNE
2059	CENTRE VAL-DE-LOIRE
2060	GRAND-EST
2061	HAUTS DE FRANCE
2062	ÎLE-DE-FRANCE
2063	NORMANDIE
2064	NOUVELLE-AQUITAINE
2065	OCCITANIE
2066	PAYS DE LA LOIRE
2067	PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
2068	GUADELOUPE
2069	MARTINIQUE
2070	GUYANE
2071	LA RÉUNION
2072	MAYOTTE

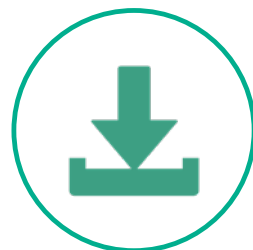


Pour consulter vos messages, cliquez sur le fil d'actualité en page d'accueil pour voir apparaître les messages du service instructeur.

Les guides du Compte Asso

Ces guides ont été réalisés pour vous accompagner dans vos démarches.

Vous pouvez les télécharger ci-dessous.



GUIDE / Compléter la partie administrative

GUIDE / Déposer un compte-rendu financier

GUIDE / Faire une demande Projet Sportif Fédéral

Autres dispositifs de l'Agence nationale du Sport mobilisables

Ces dispositifs sont gérés par les services déconcentrés de l'État (DRAJES, SDJES).

Consultez votre DRAJES pour avoir le calendrier de la campagne 2025.

Projets sportifs territoriaux

1. Emploi & professionnalisation

La professionnalisation du mouvement associatif est un axe fort des politiques publiques et un enjeu majeur pour garantir la mise en œuvre du projet sportif fédéral et de vos actions qui en découlent.

Votre référent national

Jérémy Valomet : j.valomet@handisport.org

2. Actions liées aux politiques publiques du sport

Lutte contre les dérives et les violences sexuelles dans le sport : annuellement la fédération en concertation avec ses ligues et comités régionaux établit une note stratégique territoriale qui fixe les priorités en matière d'emploi de lutte contre les violences et de savoirs fondamentaux.

Votre référente nationale

Sandrine Rabaud : s.rabaud@handisport.org

Savoirs sportifs Fondamentaux :

- Dispositif « j'apprends à nager »
- Dispositif « aisance aquatique »
- Dispositif « savoir rouler à Vélo »

Votre référente nationale

Élodie Espiau : e.espiau@handisport.org

ANS Equipement

La FFH vous accompagne dans vos démarches : contactez-nous au démarrage de votre projet d'acquisition ou envoyez-nous votre dossier de demande en version numérique.

Votre référent national

Emmanuel Buchoud : equipement@handisport.org



Vos contacts

Les référents régionaux de la DTN sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche DVT, n'hésitez pas à les solliciter.



Grand-Est, Île-de-France

Christophe CARAYON

c.carayon@handisport.org



Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte

Matthieu DESPEYROUX

m.despeyroux@handisport.org



Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire

Cédric GARREAU

c.garreau@handisport.org



Centre Val de Loire

Jérémy VALOMET

j.valomet@handisport.org



Normandie, Occitanie

Myriam LEGRAS

m.legras@handisport.org



Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Provence Côte d'Azur

Emmanuel BUCHOUD

e.buchoud@handisport.org

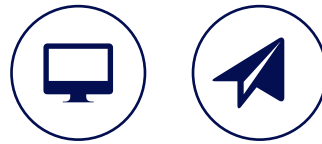


Hauts de France

Référente nationale

Justine WILLART

j.willart@handisport.org



Une question ? Consultez notre FAQ ou écrivez-nous :

dvt.handisport.org

